

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°3.

#### **A RETENIR :**

##### **Colza :**

Charançon de la tige du colza : la protection doit être en place sinon intervenir rapidement.  
Méliège : nouvelle capture en cuvette jaune et présence signalée sur plante

#### **COLZA**

**STADES :** Sur les douze parcelles observées cette semaine, 75% ont engagé la montaison. Pour les secteurs de Sologne et du Bocage, le stade D1 est engagé. Pour les argilo calcaire le stade C2 est généralement atteint, on signale néanmoins quelques parcelles entre C1 et début de C2.

#### **RAPPEL DES STADES :**

**Stade C2 :** Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

**Stade D1 :** Boutons accolés encore cachés par les feuilles



## CHARANCON DE LA TIGE

Depuis maintenant 15 jours, les conditions météorologiques ont été très favorables à son activité et l'on constate un vol massif dans la majorité des secteurs. Les premières captures significatives ont été réalisées entre le 14 et 18 février, les femelles sont donc aptes à la ponte dans toutes les situations.

**Les premières interventions remontent à environ 8 jours, dans les parcelles du réseau BSV, les captures réalisées sont donc généralement antérieur au traitement, il nous est donc difficile de juger si nous avons une nouvelle arrivée ou s'il s'agit de captures résiduelles. Après traitement, bien penser à renouveler l'eau des cuvettes pour pouvoir capturer d'éventuelles nouvelles arrivées. Le prochain BSV nous permettra d'affiner la dynamique de vol et de juger de l'efficacité des interventions.**

Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec celui de la tige du chou, très nombreux dans les cuvettes jaunes, mais non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Il est important de bien repérer ce stade, afin de bien positionner vos interventions.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

**En résumé, la protection doit être en place dans une majorité de situations, dans les autres situations, intervenir rapidement.**

**Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.**

**Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine sont limitées à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.**

**MELIGHETES :**

Les captures se poursuivent en cuvette jaune et les insectes sont maintenant visibles sur les inflorescences, les parcelles à D1 sont maintenant rentrées en période de risque.



Meligèthe perforant un bouton floral pour s'alimenter.

**-Période de risque :** Le colza est sensible du stade boutons accolés (D1) au stade boutons séparés (E).

**Seuil indicatif de risque :**

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
<p><b>Colza vigoureux</b> (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)</p>	<p>3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i></p>	<p>6 à 9 méligèthes par plante</p>
<p><b>Colza stressés ou peu développés</b> (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)</p>	<p>1 méligèthe par plante</p>	<p>2 à 3 méligèthes par plante</p>

**A ce jour, aucune intervention n'est justifiée, mais dès que les conditions seront plus clémentes, il sera nécessaire de faire des comptages rigoureux dans vos parcelles. Suivre nos prochains bulletins. Comptage à réaliser sur minimum 20 plantes (4 fois 5 pieds consécutifs quelques soit leurs stades de développement).**

**Nombre de méligèthes/plante = nombre de méligèthes sur 20 plantes divisé par 20**

**Choix du produit :** Pour les situations où les comptages de méligèthes dépasseraient dans les prochains jours les seuils indiqués ci-dessus, prévoir d'intervenir avec :

**Avant floraison** (produits n'ayant pas la mention abeille)

**DASKOR 440/PATTON M 0,625 litre** (chlorpyrifos méthyl 400 g/l + cyperméthrine 40 g/l), **une seule application par campagne**

**PLENUM 50 WG 0.15kg** (pymétozine 500g/kg) environ 15 € **une seule application par campagne**

**Dès l'apparition des premières fleurs :** pour rappel, dès l'apparition des premières fleurs les méligèthes deviennent utile au colza (pollinisation) ce traitement n'est donc justifié quand cas de très forte pression (cas très rare ces dernières années).

**TREBON 30 EC 0.2 litre** (étofenprox 287.5g/l) environ 13 € **une application maximum au printemps (interdit en cas d'exsudats)**

**MAVRIK FLO/TALITA 0.2 litre** (tau fluvalinate 240g/l) environ 12 €. **Deux applications maximums par an (sauf charançon de la tige 1 seul application)**

**Ces deux dernières spécialités possèdent la mention abeille et sont donc autorisées avec présence de fleurs dans la culture en dehors des heures de présence des abeilles**

**Levier agronomique cf. BSV N°3 du 6 mars 2019.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

